



**Délibération n° : 14 2020 26**

**Objet : Etat spécial d'arrondissement pour l'année 2021.**

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Notre Assemblée réunie le 21 septembre dernier a approuvé les modalités de détermination pour 2021, du montant des 3 dotations qui composent l'état spécial du 14ème arrondissement. Le Conseil de Paris les ayant également approuvés lors de sa séance des 6, 7 et 8 octobre dernier, notre arrondissement s'est vu notifier le montant de ces 3 dotations conformément au Code général des collectivités territoriales.

Celles-ci s'établissent comme suit :

- dotation d'animation locale (DAL) : 667 231 €,
  - dotation de gestion locale (DGL) : 7 033 954 €,
- soit un budget primitif (BP) de fonctionnement pour 2021 de 7 701 185 €,
- dotation d'investissement (DI) : 283 060 €
- soit un budget primitif d'investissement de 283 060 €.

Le budget total de l'arrondissement s'établit donc au total à 7 984 245 € (en 2020, ce budget était de 7 930 805 €.).

Le présent projet de délibération a pour objet d'affecter ces dotations aux besoins de fonctionnement des équipements de proximité inscrits à l'inventaire pour 2021, sur la base des éléments prévisionnels que les services de ma direction générale ont estimé le plus finement possible.

Pour mémoire, les dépenses prises en charge par l'état spécial d'arrondissement comprennent des dépenses très diverses liées à l'entretien et au nettoyage des locaux, à la maintenance technique des établissements municipaux (écoles, crèches) et de leurs équipements (ascenseurs, dispositifs de sécurité incendie ou anti-intrusion...), à la location de certains locaux, à l'achat de fournitures telles que les livres, matériels scolaires, l'alimentation des enfants en crèches ; ces dépenses comprennent également le paiement des délégataires de service public ou des prestataires sur marché à qui a été confiée la gestion de certains équipements (les centres d'animation par exemple).

L'évaluation de ces besoins a été réalisée, bien entendu, en liaison étroite avec les directions opérationnelles, dans un contexte cependant très incertain, évidemment lié à la crise sanitaire, à la réelle difficulté d'appréhender son évolution dans les mois à venir et son impact exact sur les dépenses de fonctionnement de nos équipements en 2021.

Dans ce contexte particulièrement fluctuant, j'ai donc décidé que le niveau des crédits affectés à chaque catégorie d'équipements serait, à titre conservatoire, maintenu à son niveau stabilisé pour 2020, dès lors qu'aucune dépense nouvelle n'aurait pas été clairement identifiée.

Je vous propose, comme je vous l'avais déjà proposé lors du vote du budget supplémentaire 2019 en septembre dernier, que la présentation en milieu d'année prochaine du budget supplémentaire 2021 soit l'occasion d'établir un chiffrage le plus affiné possible des besoins de fonctionnement, tenant compte des différentes périodes d'ouverture/fermeture des équipements depuis mars 2020, à un moment où, nous l'espérons, la crise pourra être considérée comme « derrière nous ».

Dans ce cadre et avec toutes les limites d'un tel exercice de prévision, les 3 dotations seraient ventilées selon les modalités précisions ent ainsi que la ventilation proposée entre les différents équipements de l'arrondissement.

## **1. Dotation d'Animation Locale :**

Pour rappel, la DAL comporte les crédits consacrés à l'information et la participation des habitants, à la démocratie locale et la vie culturelle ainsi qu'aux manifestations dans l'arrondissement ; son montant, fixé par une délibération du Conseil de Paris s'établit pour 2021 à 315 213 €, auquel il convient d'ajouter les « fonds de la Maire » soit une somme de 38 603 €, fonds constitués des recettes réalisées en 2019 à partir des locations de salles de la Mairie, des tournages dans ces mêmes lieux et des quêtes des mariages.

Cette dotation permet ainsi de financer les supports de communication de l'arrondissement (Infomag, livret des événements...) et les différentes prestations mises en œuvre pour les manifestations organisées à destination des associations et des habitants de l'arrondissement (Forum des associations, manifestation « 14 Arts », salon de la céramique, les cérémonies d'accueil des nouveaux habitants par exemple).

Cette dotation comprend par ailleurs les crédits d'un montant de 293 579 €, affecté au financement des travaux urgents dans les équipements de proximité inscrits à l'inventaire (réparation d'un dispositif de surveillance, changement de vitres brisées dans une école ou une crèche, réfection de locaux à la suite de sinistres ou de fuites d'eau...). Le montant de cette dotation est calculée sur la moyenne des crédits mandatés les 3 précédentes années.

Enfin cette dotation inclut les crédits affectés aux conseils de quartier pour leurs dépenses de fonctionnement, dont le montant est constant, soit 3 306 € par conseil de quartier.

## **2. Dotation de Gestion Locale**

Comme vous le savez, la DGL représente la part la plus importante de l'état spécial, dans la mesure où elle est constituée de l'ensemble des crédits nécessaires au fonctionnement courant des équipements qui relèvent de la gestion du Conseil d'Arrondissement, à l'exception des frais de personnel et des frais financiers.

A ce titre, la dotation regroupe les dépenses liées à l'entretien, à la maintenance préventive et curative des bâtiments accueillant les équipements inscrits à l'inventaire (maintenance des ascenseurs et des dispositifs d'alarme incendie, anti-intrusion, paiement des loyers et charges de copropriété, achat de petit matériels..) ainsi que celles liées à l'activité même de la structures (dépenses de fourniture scolaires, achat des repas et goûters pour les crèches, remplacement de végétaux dans les parcs et jardins de l'arrondissement...).

Habituellement, l'évaluation et la répartition des crédits inscrits sur cette dotation font l'objet d'un dialogue approfondi avec les services déconcentrés des directions opérationnelles afin d'inscrire nos demandes au plus juste des besoins, après analyse du bilan des budgets précédemment exécutés et une appréciation partagée des perspectives de dépense de l'année à venir.

La pandémie et les périodes de confinement/fermeture des équipements qui en ont découlé ont évidemment rendu cet exercice délicat.

Seules ont donc été retenues les nouvelles dépenses dont le caractère certain était avéré : ainsi, à titre d'exemple, les crédits affectés aux centres d'animation ont pris en compte les coûts induits par les marchés de délégation de service public ou marché public de prestations de service conclus pour leur gestion ; il en est de même pour les dépenses nouvelles liées au nouveau bâtiment du conservatoire municipal qu'il s'agisse des dépenses de maintenance technique que celles d'entretien,

Le détail par nature budgétaires des crédits qu'il est proposé d'affecter aux différents équipements de l'arrondissement est contenu dans l'annexe jointe au présent exposé des motifs.

De façon synthétique, les dépenses cumulées pour les crèches ainsi que les écoles représentent au total près de 40 % de la DGL, celles consacrées aux centres d'animation et aux espaces jeunes plus de 25% ; les équipements sportifs mobilisent 6 % de de la DGL.

Enfin, les dépenses de fluide, tous équipements de proximité confondus, représentent, pour leur part, un montant total estimé de 1 779 307 €.

### **3. Dotation d'investissement :**

La dotation d'investissement est destinée aux travaux d'investissement dans les équipements de proximité. A ce titre, il y est recouru pour réaliser les aménagements permettant l'amélioration des conditions d'accueil des usagers et des conditions de travail des agents à la Mairie et à l'Annexe.

La méthode de calcul étant inchangée par rapport aux années précédentes, le montant de la dotation d'investissement s'établit à 283 060 €, dont une partie est réservée aux investissements proposés par les conseils de quartier (à hauteur de 8 264 € par conseil).

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver ce budget primitif 2021 qui sera soumis au Conseil de Paris à l'occasion de sa prochaine réunion du 15, 16 et 17 décembre prochain.

La Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement,